

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 22 octobre 2013

Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques

Déclaration du groupe de la mutualité

Le groupe de la mutualité tient, en tout premier lieu, à saluer le travail du rapporteur qui a su garder le cap sur un sujet abordé dans un contexte tellement passionnel que la raison a souvent fait défaut aux cours des échanges et des débats.

Il regrette que ce climat ne nous ait pas permis d'élaborer un avis qui aurait embrassé l'ensemble des évolutions auxquelles nous sommes confrontés et qui touchent directement les familles, comme la question des solidarités intergénérationnelles, l'allongement de la durée de vie ou le logement...

Comme le souligne la contribution du Commissariat général à la stratégie et à la prospective dans le cadre de la réflexion sur « *la France dans dix ans* » : « *tous les indicateurs amènent à anticiper que la spectaculaire transformation à l'œuvre depuis trente ans se poursuivra dans la décennie à venir, avec l'augmentation du nombre des divorces, des unions libres et des familles monoparentales* ». Elle souligne également, du fait de ces évolutions, la question sous-jacente du « *soutien aux populations fragilisées et paupérisées, au premier rang desquelles les femmes et les enfants* ».

En effet, toutes les études soulignent le risque de précarisation aggravé auquel sont confrontées les mères isolées. Les ruptures d'union sont à l'origine des trois-quarts des situations de monoparentalité, dans près de 9 cas sur 10, la mère a la charge principale de l'enfant et 52 % des enfants en situation de précarité vivent au sein d'une famille monoparentale.

Au-delà des propositions formulées dans l'avis sur ce dernier point, le groupe de la mutualité tient à rappeler le travail de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité sur « Femmes et précarité ». Ces deux textes du CESE insistent sur l'accompagnement et le soutien des mères isolées à travers, notamment, un accès à la formation et au retour à l'emploi favorisé, des moyens adaptés pour un accueil des enfants facilité, des dispositifs d'aide à la parentalité ainsi qu'une clarification des règles pour le recouvrement des pensions alimentaires. Le groupe de la mutualité approuve l'ensemble de ces préconisations.

Le besoin d'accompagnement des familles tout au long de leur parcours de vie est important, en particulier à travers la conciliation vie familiale/vie professionnelle.

Les mutuelles de la Mutualité française se sont attachées à répondre à ces préoccupations dans le cadre de l'élaboration de guide de la parentalité ou bien dans le cadre d'actions spécifiques d'éducation à la santé et d'accompagnement des parents.

Enfin, le groupe de la mutualité rappelle qu'il appelle de ses vœux une adaptation des politiques de santé et de protection sociale pour un système plus efficient et pérenne, qui répondrait aux nouveaux enjeux de la société : l'évolution des familles en fait partie et doit nous guider pour avancer sur la voie du progrès social.

Si le groupe de la mutualité regrette que le contexte n'ait pas permis une analyse plus globale et plus prospective de l'évolution de la famille, il a néanmoins voté l'avis.